



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 73991

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations tutélaires. En effet, l'arrêté interministériel du 13 décembre 2001 ne prévoit pas de revalorisation du financement des mesures de curatelle et de tutelle d'Etat, ce qui pourrait fragiliser l'équilibre financier des associations tutélaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73991

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1358